

SÉNAT DU CANADA

BILL L^o.

Loi pour faire droit à John Harold Roger Wright.

Préambule.

CONSIDÉRANT que John Harold Roger Wright, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Plage-Laval, province de Québec, machiniste, a, par voie de pétition, allégué que, le quatorzième jour de mai 1949, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Dorothy May Chatfield, célibataire, alors de la cité de Rosemont, dite province; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre John Harold Roger Wright et Dorothy May Chatfield, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment audit John Harold Roger Wright de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Dorothy May Chatfield n'eût pas été célébrée. 20